Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités

suisses

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 3 (1876-1879)

Heft: 12-2

Artikel: Schalenstein bei Ilanz

Autor: Gartmann, Joh.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-155188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

THE THAT HE TO THE

constater toutes, j'en comptai 9 grandes et 12 petites, les premières mesurant 7 cm. et les secondes 6 cm. de diamètre, sur 4 et 3 cm. de profondeur; elles sont toutes de forme demi sphérique, à l'exception de deux qui paraissent conjuguées. Les écuelles sont en général rassemblées sur l'espace le plus uni, bien qu'il s'en trouve aussi sur le bord du côté de l'ouest et deux isolées de petite dimension vers le sud. Quant au dessin qu'elles pourraient représenter, je n'ai pas la prétention de vouloir en donner l'explication précise, ni même hypothétique. Le relevé ci-joint que j'ai pris sur place de cette pierre des païens fournira peut-être matière aux savants à faire quelque découverte par la comparaison de ses signes archaïques avec ceux d'autres blocs conservés. Pour moi, je penche pour l'interprétation donnée par M. le Dr. Ferdinand Keller, qui admet que ces signes étaient destinés à rappeler une circonstance ou des évènements dont le souvenir devait se perpétuer par la tradition orale. Toutefois, l'avis des astronomes ne serait pas à dédaigner, afin de savoir si l'on n'a pas eu l'intention de figurer quelques constellations. (Voyez Pl. XXIV, Fig. 2.)

Après les travaux importants de M. le Dr. Keller: »Die Zeichen- oder Schalensteine der Schweiz«¹) de M. Desor: »Les pierres à écuelles«²), et de MM. Keller et Bachmann dans l'Indicateur depuis 1874 jusqu'à maintenant, il serait inutile d'entrer dans plus de détails sur la signification encore problématique de ces signes. Mon but n'a été autre que de faire connaître la pierre des Prises.

Neuveville, en Avril 1879.

FRED. IMER.

360.

Schalenstein bei Ilanz.

Oberhalb des Dorfes Cästris, auf einer Anhöhe, die etwa eine Viertelstunde vom Rheine entfernt ist, liegt ein Felsblock, der aus Gneiss besteht und ungefähr die Form eines dreiseitigen Prismas hat. Diese Form scheint eine ganz zufällige zu sein, indem von künstlicher Bearbeitung des Gesteins keine Spur wahrzunehmen ist. Die Länge des Steines, der als erratischer Block zu betrachten ist, beträgt 1,6 m., die Breite 1,25 m. Da der untere Theil desselben in der Erde liegt, kann die Höhe nicht angegeben werden, man kann sie auf ca. 1 m. ansetzen. Auf der Nordseite des Blockes bemerkt man fünf Schalen, die in einer krummen Linie sich an einander reihen und durch eine Rinne theilweise mit einander verbunden sind. Eine zweite Reihe von Schalen, von denen eine in einer muldenartigen Vertiefung liegt, zieht sich über eine Kante des Blockes hin; die Form der Schalen ist am äussern Rande nicht kreisrund, sondern eher oval, allein der tiefere Theil ist rund und sauber ausgehöhlt. Die Tiefe der Schalen wechselt zwischen 3,5 bis 8,7 cm.; der äussere Durchmesser von 3,5 bis 8 cm.; der kürzere von 3,5 bis 6,5 cm. Oben auf der hintern Seite des Steines befinden sich ebenfalls mehrere kreisrunde Vertiefungen, die man auch für Schalen halten muss und eine Tiefe von 5 bis 10 mm. zeigen. (Taf. XXIV, Fig. 3.)

^{1) »}Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft.« Vol. XVII. 3.

²⁾ La forêt vierge et le Sahara, pag. 184.

Da die meisten Schalen ganz glatte Seitenwände haben und auf dem Grunde ebenfalls glatt nnd rund ausgehöhlt sind, und namentlich 1 und 9 im Innern wie geschliffen sind, so ist wohl kein Zweifel, dass dieser Stein, der im Aberglauben eine wichtige Rolle spielt, als Schalenstein zu betrachten ist.

Joh. Gartmann, Reallehrer.

361.

Les Ténevières artificielles des cités lacustres.

Dans l'excellente étude qu'il a publiée en 1865 sur les »Palafittes du lac de Neuchâtel«, M. E. Desor a décrit sous le nom de Ténevières les îlots artificiels des stations lacustres de l'âge de la pierre (les Steinberg de la Suisse allemande). Ce sont des îlots submergés sous un ou deux mètres d'eau, ayant quelques centaines ou quelques milliers de mètres carrés de superficie, formés, ou tout au moins recouverts, d'un revêtement de pierres amoncelées autour des pilotis; ces amas de pierres de différentes grosseurs, depuis le volume du poing et au-dessus, s'élèvent notablement au-dessus du blanc-fond vaseux qui les entoure. L'abaissement du niveau des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne en les transformant en îles émergées d'abord, puis en monticules au milieu de la plaine, a permis d'en faire une étude plus précise.

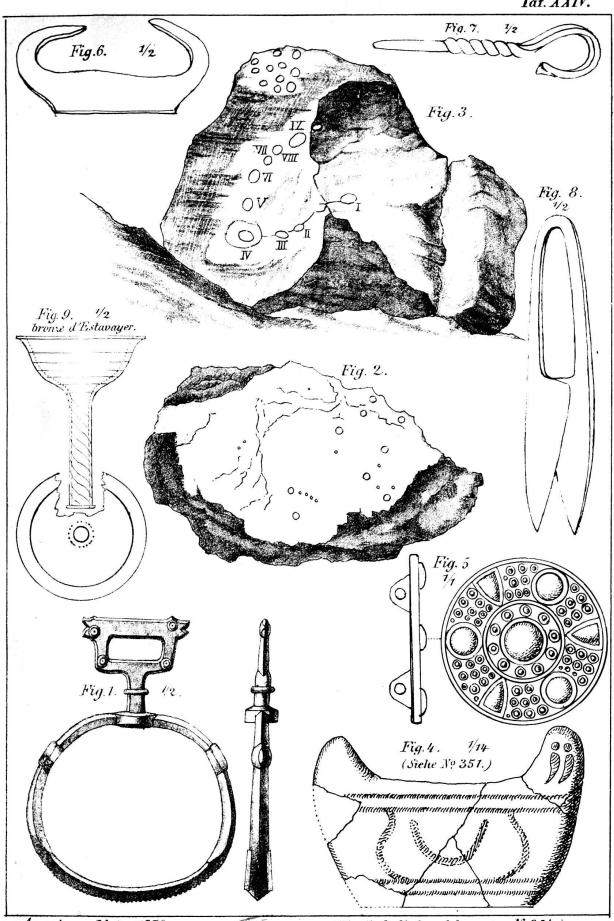
M. Desor supposait que ces îlots étaient artificiels, construits de toutes pièces et intentionnellement par les hommes qui, pour fixer les pilotis de leurs palafittes sur un sol rocheux, avaient entassé autour de la base de troncs d'arbres, redressés verticalement et simplement posés sur le fond, des enrochements de cailloux recueillis sur le rivage; un empierrement de un à deux mètres d'épaisseur devait suffire à consolider la charpente.

Cette théorie de l'origine des ténevières tombe devant les faits constatés depuis lors, à savoir: l'existence de ténevières naturelles, semblables à celles des palafittes mais ne renfermant ni pilotages ni traces du travail de l'homme, l'existence de véritables ténevières artificielles dans des régions où le sol n'est point rocheux, le fait de la taille en pointe des pilotis démontrée dans certaines ténevières, pointe qui prouve que le tronc d'arbre devait être enfoncé dans le sol; le fait enfin que dans les ténevières l'enrochement n'est pas profond, mais n'est que superficiel.

Sans entrer ici dans la théorie des pavés protecteurs de la grève, et des ténevières naturelles que je développerai ailleurs¹), voici comment je comprends l'établissement des ténevières artificielles qui recèlent les ruines des cités lacustres.

Une peuplade bâtissait un village dans le lac en plantant ses pilotis dans le sable de la beine, ou blanc-fond, par deux ou trois mètres de profondeur d'eau moyenne; ces pilotis, en nombre énorme souvent, arrêtaient le choc des vagues et empêchaient la dispersion des débris de la vie journalière, des rebuts de la cuisine, des déchets des divers métiers et industries, que jetaient ou laissaient tomber dans le lac les habitants de la palafitte. Ces débris, mêlés avec le sable que les vagues accumulent bientôt dans tout endroit abrité, devaient former sous le pilotage un monceau, un amas composé en partie de substances organiques, en partie de sables et de limon, en partie enfin de

¹⁾ Voyez mon étude sur les ténevières des lacs Suisses dans les Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève. 1879.



Anzeiger Nº 2. 1879.

(Fig. 5, 6, 7, 8 gehören zu N. 354.)